




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20110523-15607-DE-1-1_0 |
| Date de signature : 25/05/11 |
| Date de réception : mercredi 25 mai 2011 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.576**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MAISON DES FAMILLES - CORSY - APPROBATION DU PROGRAMME - DEMANDE DE SUBVENTION

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Chantal DAVENNE à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

Excusés sans pouvoir :

Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/11

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : MAISON DES FAMILLES - CORSY - APPROBATION DU PROGRAMME -
DEMANDE DE SUBVENTION - Décision du Conseil

Chers collègues,

Par délibération n°2010/776 en date du 16 juillet 2010, vous avez approuvé la convention locale ANRU qui transformera de manière durable l'image des quartiers de Beisson et Corsy.

Par ailleurs, le 16 octobre 2010, les partenaires du projet ont signé la convention locale ANRU qui marque le lancement des opérations sur la période 2010-2014 dont le coût est estimé à 70 millions d'euros.

Dans le cadre de ce projet urbain multidimensionnel, est également prévue la construction d'équipements publics à l'instar de la bibliothèque de Beisson, les plateaux sportifs de proximité, ainsi que la réalisation d'un équipement intergénérationnel à Corsy.

Cet équipement dénommé " Maison des Familles ", sera implanté à proximité immédiate du centre Albert Camus et sera principalement dédié à l'organisation de manifestations familiales. Il permettra également de diversifier et d'enrichir les activités de la structure de proximité du territoire qui accompagne au quotidien les familles de la cité dans des domaines aussi variés que la réussite éducative, la culture, le sport ou l'insertion .

En effet, sur ce territoire de près de 1 500 habitants situés au cœur de la ville d'Aix-en-Provence, de nombreux habitants avaient émis le souhait d'avoir accès à un équipement convivial de proximité implanté au sein du quartier.

La commune entend donc répondre à ses attentes en définissant un programme, soumis aujourd'hui.

Cet équipement intergénérationnel s'inscrit dans le cadre plus général du projet global de rénovation et de construction d'équipements publics sur le quartier qui prévoit en outre :

- L'extension et la réhabilitation du centre A.Camus,
- Le transfert et la construction d'un nouveau local pour l'association Corsy Club,
- La rénovation de l'école maternelle de Corsy,
- La construction du plateau sportif de proximité.

Et la création de la maison des familles, dont les objectifs sont les suivants :

- Valoriser le cadre de vie dans un quartier en pleine mutation urbaine,
- Renforcer la cohésion sociale et développer les échanges intergénérationnels,
- Favoriser l'implication des habitants dans la vie locale,
- Permettre l'animation du quartier par le développement de projets collectifs sociaux et culturels,
- Créer un espace de convivialité, de rencontres, de solidarité et d'information de proximité pour le plus grand nombre,
- Promouvoir des événements festifs par et pour les habitants,
- Compléter et enrichir le service rendu par le centre Albert Camus en permettant la mise en place et l'organisation de manifestations culturelles ou sportives de qualité,
- Ouvrir les activités de ce complexe reconfiguré à l'ensemble des habitants de la ville.

L'organisation de ce bâtiment se veut simple, fonctionnel et le plus ouvert possible pour permettre de répondre aux différents besoins identifiés.

Le bâtiment, d'une superficie d'environ 300 m², se composera des espaces suivants :

- Une salle polyvalente avec scène et matériel de projection,
- Un espace accueil avec sanitaires,
- Des locaux techniques et de stockage.

Comme pour l'ensemble de la démarche de rénovation urbaine, la maison des familles sera conçue dans un souci de développement durable et de respect des contraintes environnementales (contrainte de performance et de réduction de la consommation d'énergie) tout en intégrant un système de rafraîchissement (climatisation le cas échéant) pour l'ensemble des locaux .

Par ailleurs, il est prévu la réalisation de places de stationnement en nombre suffisant ainsi que la création d'aires de jeux pour les enfants et les adultes.

Enfin, dans le cadre du projet ANRU et avec la mise en place de la Gestion Urbaine de Proximité l'un des enjeux majeurs sera d'apporter des espaces de respiration par la création d'aménagements végétalisés cohérents et de qualité.

L'enveloppe prévisionnelle, toutes dépenses confondues de l'opération, est évaluée à 629 850 euros HT.

Pour la réalisation de ce bâtiment, la ville s'appuiera sur une maîtrise d'œuvre externe qui sera retenue dans le cadre d'un appel d'offre.

Les missions confiées seront les missions de base définies par la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Public) renforcées par les missions complémentaires suivantes :

- Fourniture de deux perspectives en imagerie de synthèse à chaque phase : esquisse, A.P.S (*avant projet sommaire*) et A.P.D (*avant projet définitif*),
- Aide au choix du mobilier et des équipements particuliers,

- Établissement des avant métrés servant de base à la décomposition des prix globaux et forfaitaires des marchés de travaux et de fournitures.

En application du nouveau code des marchés publics n°2006-975 du 1er août 2006 modifié, l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics en matière de travaux est réalisée par opération.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que validé par les partenaires signataires de l' ANRU, est le suivant :

| DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------|------------------------|
| 753 300 euros TTC | 227 240€ REGION |
| | 526 060€ VILLE |

D'autres partenaires pourront abonder financièrement à cette opération, en particulier le Conseil Général.

Par ailleurs, la convention locale ANRU ainsi que la charte locale d'insertion signée le 18 janvier 2011 prévoient de réserver dans l'ensemble des programmes 5% du nombre d'heures travaillées aux personnes les plus éloignées de l'emploi et en priorité issues des quartiers concernés par les opérations de renouvellement urbain.

Les articles 14, 27, 30 et 53 relatifs aux clauses d'insertion permettront de fixer les conditions d'attribution et d'exécution des marchés concernés.

Conformément à la délibération n°2004.0292 du CM du 29 mars 2004 modifiée, la création d'une fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants et procédures respectifs, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme général de construction de la maison des familles de Corsy ci-joint ;
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle individualisée, ci-jointe ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers potentiels ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les documents d'urbanisme nécessaires ;
- **DIRE** que la dépense relative à la mission de maîtrise d'œuvre sera imputée sur les crédits inscrits aux Budgets Primitifs :
 - 2011 : 24 626 euros TTC
 - 2012 : 59 935 euros TTC

- 2013 : 668 739 euros TTC.

**2011.576 - MAISON DES FAMILLES - CORSY - APPROBATION DU PROGRAMME -
DEMANDE DE SUBVENTION**

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents | : 47 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 54 |
| Pour | : 54 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

PROGRAMME GENERAL

Réalisation d'une maison des familles dans le quartier Corsy dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ville d'Aix en Provence

Convention locale ANRU 2010-2014

1) Présentation

Le projet de renouvellement urbain du quartier Corsy doit permettre à terme de changer l'image du quartier par la mise en avant de son potentiel (le lien avec la Bastide du Jas de Bouffan, les cheminements, la proximité avec le centre ville...).

Le projet prévoit la réhabilitation de l'ensemble du parc locatif, la construction de nouveaux logements, la redynamisation et la création d'espaces à vocation économique et médicale mais aussi le développement d'une nouvelle offre de services à la population.

La concertation des habitants a permis de confirmer le besoin de créer un équipement intergénérationnel complémentaire des activités développées par le centre Albert Camus.

Il s'agit de construire un espace moderne et multifonctionnel dédié aux habitants.

La maison des familles ayant pour objectifs :

- Développer les échanges intergénérationnels et la convivialité entre les habitants,
- Permettre l'animation du quartier par le développement de projets collectifs sociaux et culturels,
- Favoriser l'organisation de réunions familiales ou amicales,
- Compléter et enrichir le service rendu par le centre Albert Camus en permettant l'organisation d'activités culturelles ou sportives...

2) Destination des locaux :

- Un hall d'entrée, chaleureux et lumineux avec vestiaires et sanitaires,
- Une salle polyvalente permettant différents usages,
- des locaux techniques et de stockage

Pour un total de 300 m² environ

La livraison de cet équipement est prévue en 2013.



DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION ADJOINTE
DES SERVICES TECHNIQUES
GRANDS TRAVAUX

Direction Conduite d'Opérations

FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

Conseil Municipal du 23 mai 2011

OBJET : Construction de la maison des familles à Corsy (projet ANRU).

Date ou période de la réalisation : 2011 à 2013.

I Dépenses d'investissement

| Désignation de la dépense | Montants € h.t. | Procédures |
|---------------------------|--------------------|------------|
|---------------------------|--------------------|------------|

Services avant programmation

| | | |
|---|-------|-----------------------------------|
| Relevés topographiques | 1 000 | Marché à bons de commande A9 068 |
| Chiffrage de l'enveloppe prévisionnelle des travaux | 2 550 | Marché à bons de commande P10 013 |
| Etudes géotechniques | 5 000 | Marché à bons de commande P9 006 |
| Total 1 : 8 550 € h.t. | | |

Services pour réalisation de l'opération

| | | |
|--|--------|--|
| Vérifications des chiffrages de travaux | 6 725 | Marché à bons de commande P10 013 |
| Reprographie | 400 | Petits lots < à 20% (art.27 CMP) par consultation écrite |
| Honoraires de maîtrise d'œuvre (y/c révisions) | 60 875 | MAPA compris entre 90 000 et 193 000 € h.t. |
| Contrôle technique | 5 000 | Petit lot < à 20% (art.27 CMP) par MAPA entre 4 000 et 20 000 € h.t. |
| Coordination s.p.s. | 4 500 | Petit lot < à 20% (art.27 CMP) par MAPA entre 4 000 et 20 000 € h.t. |
| Mission o.p.c. | 7 000 | Petit lot < à 20% (art.27 CMP) par MAPA entre 4 000 et 20 000 € h.t. |
| Fourniture d'extincteurs | 1 500 | Marché A7 120 |
| Constats d'huissiers | 1 000 | Article 30 – Niveau 1 |
| Communication | 3 000 | Marché à bons de commande en cours |
| Total 2 : 90 000 € h.t. | | |

Travaux pour réalisation de l'opération

| | | |
|---|---------------|--|
| Travaux (y/c V.R.D., révisions) | 490 000 | M.A.P.A. |
| Branchements | 30 000 | Réseaux Ville et concessionnaires |
| Total 3 : 520 000 € h.t. | | |
| Publicité (a.o. Travaux, c.t., s.p.s., o.p.c.) : 4 | 11 300 € h.t. | Pas de mise ne concurrence |
| Montant global de l'opération (total 1+2+3+4) : 629 850 € h.t. | | Soit 753 301 € t.t.c. arrondi à 753 300€ t.t.c. |

Les montants mentionnés sont donnés à titre prévisionnel. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans les cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.

II Recettes prévisionnelles

| | |
|-----------------|-----------------|
| RECETTES | |
| Région | 227 240 € |
| Ville | 526 060 € |
| TOTAL | 753 300€ |

D'autres partenaires pourront abonder financièrement à cette opération en particulier le Conseil Général.

III Coût de fonctionnement annuel

1) Estimations moyennes coûts d'exploitation annuels :

| | |
|--|----------------|
| Maintenance bâtiment | 15 130 |
| Consommations fluides | 7 140 |
| Provision gros entretien grosses réparations | 13 600 |
| Nettoyage et entretien des locaux | 10 200 |
| Entretien des VRD | 680 |
| Entretien des espaces verts | 1360 |
| TOTAL | 48 110€ |

La maison des familles est dédiée à l'ensemble des habitants de la Ville d'Aix en Provence. Sa gestion est confiée au centre Albert CAMUS qui le mettra à disposition des publics concernés.

2) Estimation subventions (permettant de prendre en charge partiellement les frais liés à la gestion de ce lieu) :

| | |
|---|----------------|
| Nettoyage et entretien des locaux | 10 000€ |
| Accueil, gestion des plannings, gardiennage | 10 000€ |
| TOTAL | 20 000€ |